

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE MARDI 17 DECEMBRE 2024

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 12
Procurations : 2
Absente : 1

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, PAGES Anne, PANTEL-BEILLA Emilie, PARENT Philippe, RODIER Sylvain, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présentes par procuration : GOEURY Béatrice à PANTEL-BEILLA Emilie, SOULIER Anne à TREBUCHON Géraldine

Absente : Madame DOMEIZEL Emilie

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

1 - OBJET : PROJET D'AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIETON ROUTE DE SAINT-CHELY – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FRAT

Dans le cadre d'appel à projet FRAT, Monsieur le Maire sollicite subvention pour un projet d'aménagement d'un cheminement piéton, route de Saint-Chély sur la Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole.

La Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole a acquis une partie de la chaussée en bordure de route départementale RD987 en centre-bourg dans le but d'élargir la voie. L'objectif est d'améliorer la mobilité des Saint-Albanais, des pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle et des résidents des établissements médicaux-sociaux vers les commerces locaux tout en sécurisant ce tronçon en bordure de route départementale très fréquenté.

Le coût estimatif du projet s'élève à 49 485.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** la réalisation d'un cheminement piéton, route de Saint-Chély ;
- **SOLLICITE** subvention auprès du Conseil Départemental de la Lozère au titre du FRAT 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à satisfaire à toutes démarches utiles relatives à ce dossier.

Le Maire,

Samuel SOULIER

